

Orientations suite à un M1 Droit Pénal

Par **tiramisu**, le **09/07/2010** à **16:11**

Bonjour, je souhaiterais avoir quelques renseignements: j'ai obtenu mon master 1 de droit pénal et carrières judiciaires et à la suite de cela j'ai fait plusieurs dossiers dans plusieurs facultés, malheureusement les réponses s'avèrent négatives.

A vos avis vers quoi puis-je me diriger l'année prochaine sachant que je souhaiterais travailler notamment dans la police ou autres carrières judiciaires.

D'autres parts quelqu'un pourrait-il me renseigner sur la pratique du métier d'avocat et ses différentes spécialités.....

Merci à tous d'avance

Par **alex83**, le **10/07/2010** à **00:19**

Salut,

Le concours d'officier de police est ouvert dès le Bac+3. Pourquoi ne pas le préparer.

Ensuite au niveau des avocats, sans master 2 tu risques d'avoir du mal à trouver une place.

Il existe depuis la récente réforme 29 spécialisations :

1. Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine
2. Droit des étrangers et de la nationalité
3. Droit du crédit et de la consommation
4. Droit du logement
5. Droit de la santé
6. Droit pénal
7. Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution
8. Droit de la propriété intellectuelle
9. Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication
10. Droit des assurances
11. Droit bancaire
12. Droit commercial et des affaires
13. Droit des sociétés
14. Droit des associations et des fondations
15. Droit fiscal

16. Droit douanier
17. Droit immobilier
18. Droit des transports
19. Droit de la concurrence
20. Droit du travail
21. Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale
22. Droit public
23. Droit de l'arbitrage
24. Droit de l'Union européenne
25. Droit international
26. Droit de l'environnement
27. Droit rural
28. Droit du sport
29. Droit de la fiducie[/quote:2virs4yi]

Quant aux détails pratiques, regarde sur le net tu trouveras des infos, il y a énormément de choses à dire...

Par **Stigma**, le **10/07/2010** à **01:11**

De ce qu'on m'en a dit (et de ce que j'en ai constaté), les certificats de spécialisation des avocats ont une utilité toute relative...

Sinon, pour devenir avocat pénaliste, je pense qu'un M2 n'est pas vital. Ca peut certainement être un plus au début, pour trouver une collaboration, mais à terme ça n'a pas grande importance : les clients s'en tapent un peu des diplômes de leur conseil. Ils s'attrapent en commission d'office et peuvent rester fidèles si l'avocat leur semble compétent.

Si j'en crois mon maître de stage, même parmi les avocats d'affaires les diplômes sont secondaires par rapport à la crédibilité de l'avocat. Perso, j pense que ça devient de moins en moins vrai.

M'est avis qu'un M2 crédible peut non seulement être utile pour choper un premier job d'avocat, mais aussi pour se ménager une voie de secours en cas d'échec à l'exam d'entrée au CFPA et pour acquérir une vraie compétence juridique.

Par **tiramisu**, le **12/07/2010** à **11:59**

Merci à tous pour tous vos renseignements....